Comité du Cher de Natation

Ecoles des Merlattes
14 rue Henri Moissan
18000 BOURGES

TEL/FAX : 02 48 65 91 37

E/mail : ffn.cher@wanadoo.fr

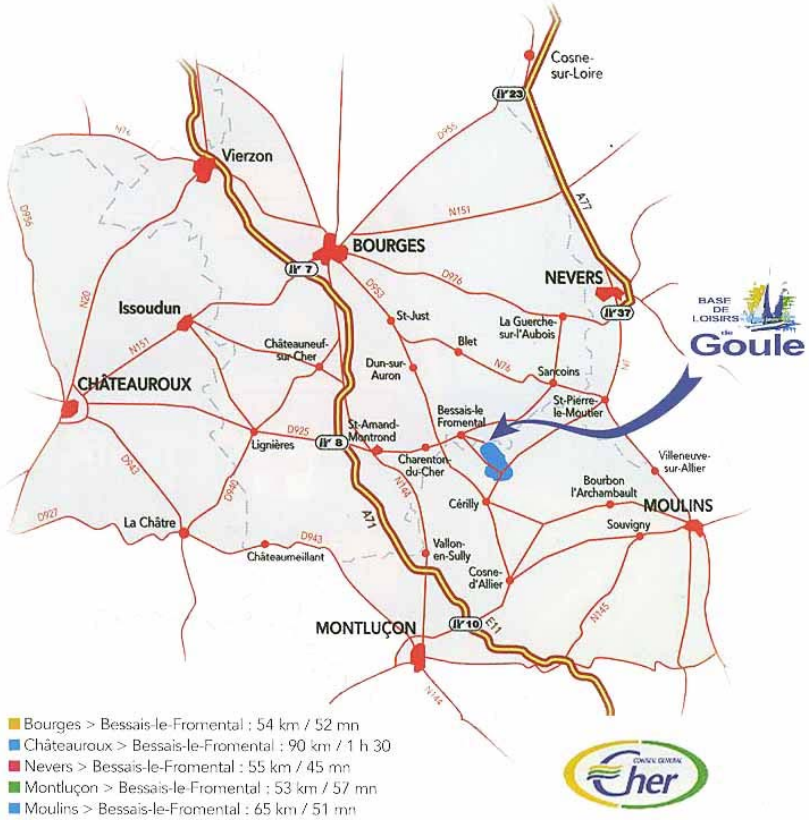

18210 Bessais-le-Fromental ■ **Tél. 02 48 60 82 66** ■ Fax 02 48 60 71 37
■ baseloisirsgoule@cg18.fr ■ www.cg18.fr

CHALLENGE RENE PASSE
CHAMPIONNAT REGIONAL
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Dimanche 7 septembre 2008

BASE DE LOISIRS de Goule

Règlement

Article 1 : Date et lieu

Ces épreuves sont organisées sur le plan d'eau de la Base de Loisirs de Goule.
Le départ et l'arrivée s'effectueront sur la plage de la base de voile (rep Départ sur le plan ci-contre).

Article 2 : Epreuves

Coupe Promotion
A partir de ***11h45***, l'épreuve s'effectuera sur une distance de 150 m pour les jeunes de 11 ans et moins, nés en 97 et après, à ***12h00*** et sur une distance de 500 m pour ceux nés en 96 et avant.
Elle est ouverte à tous les nageurs, hommes et femmes, licenciés à la Fédération Française de Natation, auprès d'un club de la région Centre ou non licenciés. Les concurrents doivent se présenter sur le site une demi-heure avant le départ.

Championnat Régional, Championnat départemental
L'épreuve est l'avant dernière des étapes du circuit de la Coupe Régionale Eau Libre du Comité du Centre, après Brou et avant Joué les Tours.
A ***12h15*** L'épreuve s'effectuera sur une distance de 2500 m. Elle sert de support au Championnat Régional et au Championnat Départemental du Cher
Elle est ouverte à tous les nageurs, hommes et femmes, licenciés pour la saison 2007-2008 à la Fédération Française de Natation auprès d'un club de la région Centre ou à l'une des fédérations suivantes : FFESSM, FF Triathlon, FF Sauvetage.
L'épreuve se déroulera conformément au règlement de la natation en eau libre. Les concurrents doivent se présenter sur le site une demi-heure avant le départ.
Challenge René PASSE :
Ce trophée récompense le club ayant présenté le plus grand nombre de participants.

Article 3 : Inscription

Pour les licenciés, et non licenciés, **certificat médical** et les fiches d'inscription, dûment remplies, accompagnées des droits d'engagement de 5 €, devront parvenir au secrétariat du Comité du Cher avant **le 4 septembre 2008.**

Article 4 : Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation